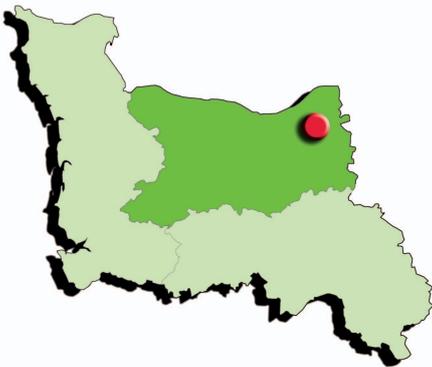




Château et Parc du Breuil-en-Auge



© DREAL BN (P. Galineau)



■ **Site N° 14096**
inscrit par arrêté du 7 mai 1948

■ **Commune**
14130 Le Breuil-en-Auge

Situation

La commune du Breuil-en-Auge se situe entre les villes de Lisieux (9,5 km au sud) et de Pont-L'Évêque (8 km au nord). Le château se trouve dans la vallée de la Touques près de la départementale D 579, à l'ouest du bourg.

Histoire

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le Breuil-sur-Touques conserve une vocation essentiellement agricole. Le village est renommé pour son célèbre château dont l'origine remonte vers l'année

1300. Le chevalier Jean de Bouquetot et ses descendants en font leur demeure familiale jusqu'en 1611. Le château actuel est bâti au XVI^e et XVII^e siècles. La famille Montgomery prend ensuite possession du domaine jusqu'en 1659. Cette période est marquée, en 1638, par l'enlèvement du jeune Tancrede de Rohan (fils caché et héritier contesté du Duc de Rohan), âgé seulement de 8 ans. Ses ravisseurs l'arrachent à la garde du Comte de Montgomery pour un exil forcé en Hollande où il vécut jusqu'à ses quinze ans.

Le château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1933 et le domaine est inscrit parmi les sites en 1948 en raison de son caractère monumental et pittoresque. Depuis 1954, une prestigieuse distillerie de calvados occupe les lieux.

Le site

Au milieu du lit majeur de la Touques, le site est entouré par la rivière et un de ses méandres qui le délimitent naturellement. Il est boisé, le parc dresse ses hautes frondaisons parmi les prairies humides pâturées par le bétail. Des routes qui le bordent, les bâtiments sont invisibles. Seule émerge des grands arbres une imposante bâtisse de cinq étages en briques rouges¹. Les bâtiments d'exploitation de la distillerie sont exclus de la protection. Au-delà de l'aire de stationnement pour les visiteurs, des allées bituminées parcourent le domaine au charme romantique des parcs du XIX^e siècle : bosquets bordés de charmilles basses,

¹ A l'origine filature cet imposant bâtiment devient successivement une fromagerie de camembert, une chocolaterie, une cidrerie puis une distillerie.

vastes pelouses ponctuées de massifs fleuris, arbres centenaires plongeant la promenade dans une douce pénombre (tilleuls, ifs, platanes, ormes, sapins...). Au sud du site, un champ de pommiers et un verger récemment planté devant la distillerie* évoquent les paysages du Pays d'Auge et symbolisent, du fruit à l'eau de vie, toute l'activité actuelle du château du Breuil. Des petits bâtiments à colombages et tuiles plates, sont disséminés dans le parc : accueil pour les visiteurs, pavillon de réception, ancien moulin et autres annexes. Le château s'élève à l'angle nord-ouest du site, vaste bâtiment typique de l'architecture augeronne. Le corps de logis principal en briques est flanqué de deux pavillons carrés à colombages. Devant la façade une vaste pelouse est bordée d'arbres centenaires, dont un superbe hêtre pourpre. L'entrée se situe au sud où une arche de pierre et de brique précède un pont en bois à balustrades qui enjambe les douves sèches. Un beau portail de pierre du XVII^e siècle fermée d'une grille donne accès à une cour d'honneur engazonnée, l'orangerie, qui

abrite les chais, fait face au château. De cet endroit, la vue est superbe sur le lit de la rivière où un vaste plan d'eau a été aménagé dans une ancienne gravière. De part et d'autres s'élèvent les collines de la vallée de la Touques, crêtes boisées au vert sombre, prairies plus claires complantées de pommiers et maillées de haies bocagères.

Devenir du site

Très entretenus, le parc et les bâtiments reflètent l'image de la distillerie : tradition, charme et propreté. Tout est mis en œuvre pour que les visiteurs découvrent, dans un cadre enchanteur, l'activité ancestrale augeronne de la culture du fruit ... à la bouteille de calvados. Tant que cette activité perdurera le site semble à l'abri de toute dégradation. Le charme du domaine tient, en grande partie, à ses arbres centenaires. Malheureusement ils vieillissent et certains portent les marques de leur grand âge.

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable au tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).